VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité
Maison de commune
Grand-Rue 46 · CP 304
1814 La Tour-de-Peilz

RÉPONSE MUNICIPALE

le 26 juin 2024

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2023

10.03.02-2406-Reponses-muni-Gestion-2023_Muni.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2023.

Réfectoires

Vœu N° 1

Deux structures s'occupent des enfants après le repas de midi. Est-il possible d'étudier la possibilité de réunir ces 2 services (UAPE et réfectoires) pour le repas de midi, afin de profiter des effets de synergie ?

Réponse

Ces deux services aux enfants sont soumis à des directives très différentes. Les UAPE sont régies par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants de La Tour-de-Peilz (FSAT) et les réfectoires par la Commune directement. De plus, de nombreuses règles s'imposent aux UAPE alors que la gestion des réfectoires est un peu plus « légère », notamment pour ce qui concerne l'encadrement, les surfaces à disposition, l'accessibilité aux services, les tarifs ou la gestion des revenus familiaux. En fonction de l'âge des enfants, les UAPE doivent proposer deux ou trois périodes d'ouverture par jour (matin, midi et après-midi) alors que les réfectoires ouvrent seulement pour la pause de midi. Par ailleurs, la formation du personnel dans les UAPE est beaucoup plus règlementée. En résumé, les réfectoires permettent de combler le manque de places durant la pause de midi, période à laquelle la demande est plus importante. Les réfectoires permettent également aux parents de ne bénéficier que d'une seule période d'accueil et non deux sur les trois proposées en UAPE. Le regroupement de ces deux services ne ferait qu'augmenter les charges et les coûts directs. Les réfectoires permettent justement de combler, à moindre frais, les besoins des familles sur la pause de midi. De plus, le marché de l'emploi étant relativement « sec », nous serions confrontés rapidement à des soucis de personnel. Par contre, au niveau organisationnel, des collaborations existent entre les secrétariats des deux entités ou sur des espaces externes communs.

Vœu N° 2

Aux élèves plus grands qui ne bénéficient que des activités sportives, nous souhaitons que la Commune propose des activités ludiques. (Musée Suisse du Jeu, Bibliothèque).

Réponse

Par enfant plus grand, il est pris ici en considération les élèves du secondaire (cf. rapport de la Commission). La pause de midi étant relativement courte 11h50-12h50 pour la plupart des écoliers concernés (certains reprennent tout de même à 13h35), nous ne considérons pas qu'une activité ludique soit nécessaire. On peut toujours souhaiter « occuper » les ados, mais il ne faut pas oublier qu'eux pas forcément !

Le Musée suisse du Jeu ouvre ses portes tous les jours dès 11h00, les écoliers ont d'ores et déjà cette opportunité de fréquenter les lieux, une salle de jeux est à disposition. Par contre, l'ABCDé n'ouvre pas durant la pause de midi. La bibliothèque scolaire non plus, mais cette gestion est du ressort du Canton. Le lundi l'école propose un cours facultatif de travaux manuels dès 12h50.

L'idéal serait d'ouvrir une structure de type « accueil libre » qui permettrait aux écoliers qui le souhaitent de s'y rendre. Nous travaillons sur cette option à moyen terme.

Gestion des déchets

Vœu N° 3

Que le service étudie les possibilités d'amélioration de l'efficience des transports principalement pour le verre (trajets et manutention inutiles si c'est pour tout transporter par camion).

Réponse

Le transport du verre depuis les centres de recyclages régionaux (dans notre cas, Valormat SA sur le site des carrières d'Arvel) est organisé, financé et sous la responsabilité de ATAG Wirtschaftsorganisationen AG, sous le nom de VetroSwiss et sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Cet organisme reverse ensuite une indemnité à la Commune par tonne de verre récoltée sur son territoire. Les quantités récoltées sur le territoire communal (max. 10 to par semaine) ne justifient pas la mise en place d'une filière d'acheminement directe à sa destination finale, c'est-à-dire actuellement la verrerie de Saint-Prex, ce qui nécessiterait un espace de manutention intermédiaire (centre de transfert) dans tous les cas. Le transport intermédiaire actuel pour les communes de la région au centre de transfert de Villeneuve permet d'optimiser le remplissage des camions se rendant à la verrerie (semi-remorques), même si la Municipalité ne peut que regretter que cet ultime transport ne se fasse plus par train. Il est par ailleurs à noter que les flux logistiques liés à cette matière seront modifiés à court terme par VetroSwiss au vu de la fermeture annoncée de la verrerie susmentionnée.

Vœu N° 4

Au sujet de la SATOM, la COGEST souhaite que la Municipalité communique au Conseil sur les points importants de l'assemblée des délégués des communes propriétaires et sur ceux de l'Assemblée Générale annuelle.

Réponse

La Municipalité, par le biais d'une communication municipale ou d'une communication orale annuelle, informera désormais le Conseil sur les points importants de l'assemblée des délégués et sur ceux de l'Assemblée générale annuelle de SATOM SA.

Vœu N° 5

Au sujet de Gastro Vert Private, la COGEST souhaite que la Municipalité finalise rapidement l'étude, afin de mettre en place ce système sur lequel semble reposer beaucoup d'espoirs pour la lutte contre les résidus plastiques dans les déchets organiques des ménages. (Environ 14 camions de déchets verts sur 15 sont actuellement déclassés à cause de la teneur en plastique !)

Réponse

La Municipalité étudie activement les possibilités de mise en place de cette solution, d'entente avec ses partenaires actuels en matière de transport et collecte des déchets verts (villes de Vevey et Montreux). Un contrat commun est actuellement en vigueur pour ces trois communes jusqu'au 31 décembre 2025.

Gestion et entretien des forêts

Vœu N° 6

En concertation avec les autres communes du groupement forestier de la Veveyse, une stratégie et une ligne directrice en cas d'opportunité d'acquisition, d'aliénation ou d'échange de parcelles forestières doivent être définies.

Réponse

Le vœu émis par la COGEST sera relayé et discuté au sein du Groupement Forestier de la Veveyse afin d'établir une stratégie concertée des membres. De son côté, la Commune étudiera avec intérêt toute opportunité d'achat de territoire forestier privé jouxtant les parcelles propriétés communales.

Service des affaires intercommunales (SAI)

Vœu N° 7

Étudier la pertinence d'une entité intercommunale intégrant les activités du SAI et regroupant et gérant l'ensemble des associations intercommunales comme par exemple "Région de Nyon", l'association de communes du district de Nyon.

Réponse

La commission de gestion demande en somme à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer une super association intercommunale regroupant les activités et compétences des structures intercommunales existant sur la Riviera. Ouvrir un tel chantier n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Malgré leur complexité, les collaborations intercommunales fonctionnent à satisfaction.

Musée Suisse du Jeu

Vœu N° 8

Réactualisation et mise à jour régulière du site Internet.

Réponse

Le site internet du Musée Suisse du Jeu (MSJ) a été entièrement renouvelé en février 2024 suivant la nouvelle identité graphique de l'institution. De nouvelles mises à jour ont été effectuées en mars et avril 2024. Le site est donc encore en transition et certaines fonctionnalités n'étaient pas présentes lors de la rencontre avec la COGEST. Le site a déjà évolué depuis et continuera à s'améliorer au fil des mois.

Vœu N° 9

Renforcer la promotion de la boutique des jeux du musée.

Réponse

La valorisation de la boutique de jeux du musée fait partie des objectifs stratégiques de la fondation. Plusieurs améliorations ont été apportées par la nouvelle équipe du MSJ. D'autres aménagements sont prévus dans les mois qui viennent (nouvelle signalétique, renouvellement d'une partie du mobilier, promotion de la boutique en ligne, etc.).

Vœu N° 10

Étudier la possibilité d'offrir plus de visites accompagnées pour une animation encore plus active.

Réponse

L'offre de médiation a été amplement revue par la nouvelle équipe du musée. De nombreuses propositions de visites guidées sont déjà offertes en trois langues et les activités de médiation pour les écoles ont été augmentées considérablement. Le musée reste ouvert à toute suggestion pour faciliter la relation au public.

Décomptes finaux

Vœu 11

Que la municipalité étudie toutes les diverses solutions possibles permettant de transmettre au Conseil les décomptes finaux avec une vraie possibilité de comparer les montants dépensés et les crédits accordés, d'une manière plus détaillée que les seules rubriques "crédit accordé, travaux exécutés, solde non dépensé"

Réponse

La Municipalité maintient la réponse qu'elle a donnée sur ce même sujet l'année dernière. Le Conseil communal octroie un crédit pour l'exécution d'un ouvrage selon sa description. Dans la mesure où l'ouvrage est rendu conforme, la Municipalité justifiera les écarts significatifs avec le crédit octroyé par une description appropriée et compréhensible des raisons ayant entraîné des différences, mais elle n'entend pas modifier sa pratique en la matière.

Finances

Vœu N° 12

La COGEST recommande d'intégrer au budget une planification réaliste du cash, de même que pour les investissements, ce qui permettrait d'éviter des discussions politiques durant la présentation du budget. Une option possible serait de travailler à partir d'estimations statistiques en s'appuyant sur l'historique des années comptables précédentes.

Réponse

Le plan des investissements et entretien inventorie les projets prévus s'exécutant souvent sur plusieurs années et dont la probabilité et le calendrier de réalisation dépendent de plusieurs facteurs (vote du crédit, autorisations, recours, référendums, etc). De ce fait, il est difficile de présenter lors de chaque budget un tel plan reflétant précisément les flux financiers futurs. En revanche, concernant la planification du cash (endettement), l'approche se basant sur l'historique des exercices comptables précédents est pertinente et sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du prochain budget 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique : Le secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 3 juin 2024